

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis - Canton de Ferrières-en-Gâtinais

<u>Convocation du 9.02.2005</u>	
<u>Membres du Conseil :</u>	
En exercice	20
Présents	18
Excusé :	0
Pouvoirs :	2

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 1^{er} avril 2005.

L'an deux mil cinq, à 20 h.30, le 1^{er} avril, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NERAUD Frédéric, Maire.

Étaient présents : M. NERAUD, Maire, MM. CHARVILLAT, COTTON, Mme LEROY, M. TROJANI, Mme GUILLAUME, M. DOUCHET, Maires-adjoints ; MM. DOUCET, DELPORTE, Mme CLEMENT, Mme HOUDEVILLE, M. DESJEUNES, Mmes BOITTE, CHAPEL, M CAMBIER, MM VIAUD, DE SEQUEIRA et FRISCH, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

- Mme MARTINS - mandataire : Mme GUILLAUME
- M. DELION - mandataire : Mme CHAPEL

Mme CLEMENT est élue Secrétaire

Le quorum étant atteint, M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 février 2005 qui est adopté à l'unanimité.

Puis, l'ordre du jour est abordé :

ORDRE DU JOUR

Le Conseil, unanime, sous la présidence de M. TROJANI, Maire-adjoint et doyen de séance, hors la présence de M. le Maire, approuve les comptes administratifs 2004 :

- de la Commune
- du Parc d'activités de la Colline
- du Camping municipal
- du Service de l'Eau et de l'Assainissement

et décide d'affecter les résultats 2004 des comptes administratifs.

Le Conseil, unanime :

- approuve les comptes de gestion de M. le Trésorier qui sont en totale concordance avec les comptes administratifs ;
- vote les taux des quatre taxes directes locales comme suit :

TAXE D'HABITATION	TAXE SUR LE FONCIER BATI	TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	TAXE PROFESSIONNELLE
12 %	21 %	47 %	11.95 %

Puis, le Conseil municipal, unanime, vote les budgets primitifs dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement
Principal de la Commune	2.720.835.00	3.097.887.00
Annexe du Parc d'activités de la Colline	217.860.00	561.316.00
Annexe du camping municipal	379.00	972.00
Du service de l'eau et de l'assainissement	1.067.413.00	1.622.206.00

Le Conseil municipal vote les subventions aux associations suivantes :

		N'ont pas pris part au vote
Comité des Fêtes	5.090.00	M. CAMBIER
Université rurale dordivoise	323.00	Mmes LEROY, CLEMENT, M. DOUCHET
Rencontres et Amitiés	459.00	M. VIAUD
Association Loisirs et Culture	2.550.00	Mme HOUEVILLE
Les Ménestrels	520.00	
Théâtre Passion en Vallée du Betz	1.326.00	
Association des parents d'élèves	332.00	
Coopérative scolaire	316.00	
Après l'Ecole	418.00	Mme CHAPEL
La Gaule du Loing	218.00	M. COTTON
U.N.C.	279.00	
ACPG	279.00	
Sapeurs pompiers	337.00	
A.C.L.D.	60.000.00	M. DE SEQUEIRA
Photo vidéo club dordivois	417.00	MM. CHARVILLAT, COTTON
Arts et spectacles à Dordives	1.265.00	Mme BOITTE
L'Arbre	100.00	
A.A.C.V.R.	64.00	
AACVR subvention exceptionnelle	100.00	
Virades de l'Espoir	158.00	Mme CLEMENT
Les Amis du musée du verre et de ses métiers	500.00	Mmes GUILLAUME, HOUEVILLE
ARPEGE	100.00	
NEW SOUND	500.00	
EREA de Amilly	50.00	
MFR de Saligny	30.00	
Justice dans la cité	30.00	
Sécurité routière – Prévention	155.00	
Croix rouge Asie	500.00	
TOTAL	76.416.00	

Le Conseil, unanime, attribue une subvention aux associations suivante, ayant signé une convention pour les tickets-jeunes dordivois, conformément aux justificatifs présentés :

- la Gaule du Loing
- ACLD (Maison des jeunes)
- ALC (Tennis de table)

Le Conseil, unanime, décide d'attribuer un prix de 115 euros pour la course cycliste « Châlette-Châlette » - 6^{ème} Tour du Gâtinais.

Le Conseil décide, comme les années précédentes, la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Jeanne d'Arc, pour 2 enfants dordivois fréquentant cet établissement (Mme CHAPEL et M. DELION votent contre).

M. le Maire remercie Mme Leroy et Mme Roddes ainsi que la Commission des Finances pour tout le travail qui a été le leur dans le cadre de la préparation des différents budgets.

Le Conseil, unanime, fixe :

- le montant de la taxe locale d'équipement
- les tarifs des taxes communales sur la publicité
- les tarifs de la foire-exposition, de la salle des fêtes et de la base de loisirs
- le prix de l'eau et de l'assainissement pour 2005

Le Conseil, unanime,

- autorise le Maire à recouvrer le coût des travaux de remise en état de la voirie, du réseau d'assainissement et d'eau potable, auprès des entreprises ayant occasionné des dégradations.
- admet en créances irrécouvrables diverses factures de 1993 à 2004.
- fixe les indemnités dues au Trésorier municipal

M. COTTON rend compte des travaux de la commission de l'eau et de l'assainissement concernant une modification à apporter au règlement. Cette modification est approuvée à l'unanimité par le Conseil. Le Conseil prend connaissance du rapport annuel pour l'exercice 2004.

Le Conseil, unanime :

- accepte le bénéfice d'un contrat d'assurances vie souscrit par Mme TOURNIER Germaine auprès du Crédit lyonnais et exprime sa vive reconnaissance à l'égard de l'intéressée.
- sollicite l'inscription au programme de subventions au titre de la DGE pour les travaux d'aménagement intérieur du restaurant scolaire
- sollicite l'aide du Conseil régional au titre du Contrat de pays pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de travaux au Musée du Verre et de ses Métiers (aménagement muséographiques)
- sollicite le fonds d'aide à l'édition communale en vue d'une participation à la publication d'un ouvrage de mémoire locale sur la commune de Dordives

Le Conseil, unanime, autorise le Maire à signer les contrats suivants :

- avec EDF-GDF pour l'alimentation de la future station d'épuration
- avec JARDERIC pour l'entretien du stade
- avec INEO RESEAUX CENTRE pour l'entretien de l'éclairage public
- avec APAVE pour la vérification de la présence d'amiante dans tous les bâtiments communaux
- avec ACPF pour les vérifications diverses dans les bâtiments et espaces communaux
- avec la Société DPI pour la prise en charge des alarmes jusqu'au 31 mai 2005.
- avec la SGA pour divers services à la station d'épuration et le nettoyage des canalisations d'eaux pluviales
- avec la Société ARDEMIS pour la maintenance du matériel informatique de la Mairie

- avec la Société LP Communication pour la gestion du site internet de la commune

Le Conseil, unanime, autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil général, pour la création d'un réseau à haut débit permettant à tout habitant du département d'avoir accès à l'ADSL.

M. TROJANI fait le point sur les travaux : le colombarium est installé ; le panneau « Maison d'Hélène » est commandé ; l'entreprise GUETTE aura terminé le déboisement de la ZAC fin avril ; les trottoirs sont en cours de réalisation au droit des logements OPAC rue de l'Ouche ; les ordres de services pour les travaux d'écoulement des eaux pluviales rue des Prés, rue de la Capioterie et rue Parmentier sont en cours ; la clôture de l'école est en cours de réalisation.

Le Conseil, unanime,

- approuve le dossier de consultation des entreprises établi par la DDAF pour les travaux de renforcement AEP de la RN 7 sud et la défense incendie.

- autorise le Maire à signer avec la SAUR, le marché pour la construction de la nouvelle station d'épuration

- autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre de travaux d'assainissement, avec la DDE, Subdivision de Courtenay

- autorise le Maire à signer :

- le contrat de location avec la Société HAMOVAL, pour un logement destiné au chef de police municipale.

- la convention avec la Maison de retraite « les Hirondelles » pour la mise à disposition d'une chambre meublée

- décide de mettre à la disposition du chef de police municipale un logement moyennant le remboursement du loyer

- fixe le montant des indemnités horaires pour les heures supplémentaires effectuées par l'emploi-jeune du service de l'eau et de l'assainissement

- décide de supprimer un emploi de brigadier-chef principal de police municipal et de créer un poste de chef de police municipale

- fixe le régime indemnitaire du personnel communal

- désigne Maître LE PETIT-LEBON pour défendre la Commune dans le cadre du nouveau recours diligenté par M. LEGENTILHOMME devant le Tribunal administratif d'Orléans.

- autorise le Maire à régler des honoraires et états de frais à Maître MERLE, avocat

- décide de ne pas autoriser, sauf circonstance exceptionnelle, pendant cinq ans, toutes tranchées susceptibles d'être effectuées sur les accotements et trottoirs de la RN 7 ayant fait l'objet des travaux de requalification.

M. le Maire informe le Conseil que pratiquement toutes les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la déviation de la RD 62 ont fait l'objet de l'accord des propriétaires concernés.

Le Conseil, unanime, autorise le Maire à signer les actes d'acquisition de deux parcelles situées entre la rue de l'Eglise et la rue Curie, appartenant à Mme BROSSIER et M. et Mme DE VILLEPIN, ceci pour permettre la construction future de logements pour personnes âgées.

TOUR DE TABLE

M. NÉRAUD exprime ses regrets concernant le comportement d'un certain nombre de personnes ayant perturbé la manifestation organisée par l'Association des Parents d'Elèves. Il rappelle que la semaine précédente, la soirée organisée par le Club de Lutte a également été perturbée.

Mme GUILLAUME indique que les effectifs scolaires vont croissant. A l'Ascension, les écoles font le pont.

Mmes BOITTE et GUILLAUME informent le Conseil que le carnaval s'est bien passé avec la collaboration de l'harmonie de Dordives.

Mme BOITTE informe qu'actuellement l'effectif de l'Ecole de Musique est de 11 enfants de la Commune. Elle indique que ce soir, a lieu le concert « Autour du Jazz » à Corbeilles avec les élèves de cours moyen des écoles de Dordives, Ferrières et Corbeilles.

M. CAMBIER signale que la brocante prévue le 19 juin 2005 à l'ancien camping ne se déroulera que la journée. Comme l'an passé, il demande que la Commune lui fournisse l'eau et l'électricité.

Il rappelle que la soirée antillaise organisée par le Comité des fêtes a lieu le 16 avril 2004 à la salle des fêtes de Dordives.

M. FRISCH rappelle que la journée multi-sports UFOLEP aura lieu le 14 avril prochain au gymnase et il précise que cette année, les enfants de 5 à 7 ans pourront y participer.

Mme CHAPEL indique le « Dordiv'infos » vient de paraître et que le bulletin municipal paraîtra courant avril.

M. DE SEQUEIRA annonce qu'aux points CYBER et Information Jeunesse, trois postes informatiques sont raccordés à l'ADSL, qui sont accessibles à tous.

M. DOUCHET signale que les bandes blanches de la rue Hélène Gallice sont encore apparentes. Il lui est précisé qu'elles vont être très prochainement effacées.

M. DOUCET signale qu'en divers endroits, des branches d'arbres débordent sur le domaine public et demande à ce que le nécessaire soit fait.

Mme CLEMENT fait part du mauvais état de la route de la Grange Tascher.

M. TROJANI s'associe à Mme CLEMENT pour remercier les employés municipaux des Services Techniques pour leur travail efficace de déblaiement des rues de Dordives lors des périodes de neige.

M. TROJANI informe le Conseil que le contrôle des extincteurs de la salle des fêtes a été réalisé.

M. COTTON signale qu'à nouveau sur le terrain des gens du voyage, des ordures ont été déposées qu'il faut enlever. Il indique également que sur le terrain Legentilhomme, deux tracto-pelles font des tranchées.

M. COTTON indique que le nettoyage de la rivière des Moines et du Betz sera réalisé en automne, dans le cadre du programme pluriannuel du Syndicat. Il informe également le Conseil qu'un stagiaire du Chesnoy effectue un stage au sein du Syndicat du Betz pendant plusieurs mois pour étudier et répertorier la faune et la flore.

M. COTTON indique que dans le cadre de Natura 2000, une brochure a été éditée et comporte une photo du site à Chauve-souris situé sur Dordives.

M. CHARVILLAT indique que les travaux du musée du verre avancent bien.

M. CHARVILLAT rappelle que les enfants du centre de loisirs de Dordives peuvent fréquenter la base de loisirs pendant la saison d'été, le mardi et insiste pour qu'ils y viennent plus souvent.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à minuit.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Frédéric NERAUD